

Les jeunes mères monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale : situation et prise en charge dans le canton de Vaud

*Dossier préparé par Vanessa Marmy, chargée de missions et
Emmanuelle Cuendet, responsable de l'Unité prévention, appui social et
insertion du Service de prévoyance et d'aide sociales du Canton de Vaud*

Juin 2014

Avertissement : Le contenu des «dossiers du mois»
de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es

R E S U M E

Dans le cadre du dispositif d'aide sociale vaudois, les familles constituent un public cible prioritaire. Dans le canton de Vaud, 27% des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI, équivalent de l'aide sociale des autres cantons) sont des familles, dont plus de la moitié sont monoparentales. Parmi ces familles monoparentales, un nombre non négligeable de mères ont moins de 25 ans, ce qui a mené le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) du canton de Vaud à porter un regard particulier sur leur situation et prise en charge. Plusieurs mesures et programmes mis en place par le service sont particulièrement adaptés aux jeunes mères monoparentales, même s'ils ne leur sont pas toujours exclusivement destinés.

Le canton de Vaud est conscient que des défis restent à relever pour améliorer le dispositif, notamment en termes d'accès à des solutions de garde et de soutien à la parentalité. Pour ce faire, le SPAS souhaite privilégier le travail en réseau en créant des liens entre le dispositif d'insertion, le dispositif d'accueil de jour des enfants, les structures de soutien à la parentalité et les employeurs.

1. Introduction

Dans le cadre de la législature actuelle, les familles sont considérées comme public cible prioritaire. Parmi les mesures énoncées dans le programme de législature 2012-2017 figurent notamment le développement de l'accueil de jour des enfants, l'adaptation de la fiscalité des familles et des allocations sociales. Par ailleurs, le canton a mis en place un régime de soutien aux familles à bas revenus à travers le dispositif des prestations complémentaires pour familles (PC Familles). Ces aides financières prennent également en charge les dépenses de santé non remboursées et les frais de garde. Le but de ces prestations est d'éviter le recours à l'aide sociale et de favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative. Entre octobre 2011 et février 2014, le régime des PC Familles a permis à 1'000 familles de sortir du RI. Parmi celles-ci, plus de la moitié étaient des familles monoparentales. Bien que le nombre de familles bénéficiaires du RI ait diminué de 7% depuis 2010, la proportion de familles monoparentales parmi la population RI a quant à elle augmenté de 5%.

Actuellement, dans le canton de Vaud, 27% des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) sont des familles. Plus de la moitié d'entre elles sont des familles monoparentales, représentant au total 16% de la population bénéficiaire du RI. Parmi les 2'500 familles monoparentales inscrites au RI en juin 2013, les statistiques comptabilisaient 239 jeunes mères de moins de 25 ans seules avec leur(s) enfant(s), soit près de 10% des familles monoparentales au RI. Aborder la question des familles monoparentales implique donc également de porter un regard particulier sur les jeunes mères seules avec leur(s) enfant(s) et les problématiques spécifiques auxquelles elles peuvent être confrontées. Dans ce sens, la députée vaudoise Pascale Manzini a déposé en 2012 un postulat demandant au Conseil d'Etat de faire un état des lieux sur la situation des jeunes mères élevant seules leur(s) enfant(s) ainsi que sur les moyens déployés pour leur prise en charge.

L'objectif de cet article est de présenter le contexte et la situation de ces jeunes familles monoparentales bénéficiaires du RI. Il s'agira par la suite d'exposer les diverses mesures d'insertion socioprofessionnelle spécifiquement adressées à ce public cible, en lien avec la formation, le perfectionnement et l'accès au marché de l'emploi. Finalement, nous mettrons en évidence les limites du dispositif d'insertion pour les familles ainsi que les réflexions et projets entamés par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour l'améliorer.

2. Contexte et situation des mères monoparentales bénéficiaires du RI

- **Analyse de la situation des jeunes adultes bénéficiaires du RI**

Dans le cadre d'une étude sur la situation des jeunes adultes en difficulté de 18-25 ans menée début 2014 auprès des centres sociaux régionaux du canton, le SPAS a pu constater que 38% des jeunes ne se trouvant dans aucune démarche d'insertion présentaient des problématiques en lien avec la famille. Pour 103 situations, à savoir 14% de la totalité des jeunes non activés, la solution de garde faisait notamment défaut. Dans le cadre des entretiens, les assistants sociaux ont par ailleurs mis en évidence l'impression d'assister à une augmentation des situations de jeunes mères relativement isolées et sans formation achevée. Une partie de ces jeunes mères aurait tendance à se définir avant tout par leur rôle de mère, mettant ainsi en difficulté la recherche de solutions de garde et l'inscription

dans une démarche d'insertion. L'absence de réseau familial a également été relevée par plusieurs organismes prestataires de mesures d'insertion sociale (MIS).

- **Evolution du nombre de jeunes mères bénéficiaires du RI**

La statistique des naissances permet d'observer que depuis plusieurs années, le nombre de jeunes mères ayant donné naissance dans le canton de Vaud est stable et se situe aux alentours des 14% pour la catégorie d'âge 18-25 ans. Parmi la population vaudoise, le nombre de mères mineures est faible et n'a pas évolué depuis 2008 (0.3% des naissances dans le canton de Vaud). En 2012, sur la totalité des 1'140 mères de moins de 25 ans ayant donné naissance, 17% (191) étaient bénéficiaires de l'aide sociale. Cette proportion est d'autant plus élevée que les mères sont jeunes. Ainsi, 26% des jeunes mères de 18-22 ans ayant accouché en 2012 avaient un dossier RI ouvert. A titre de comparaison, « seuls » 7% de la population totale des femmes de cette catégorie d'âge sont bénéficiaires de l'aide sociale. Ces données permettent d'établir la vulnérabilité de ces jeunes mères, dont la proportion a par ailleurs augmenté de 5% en une année (en 2011, 21% des jeunes mères 18-22 ans ayant accouché étaient bénéficiaires du RI).

- **Profil des jeunes mères monoparentales au RI**

Les jeunes femmes monoparentales de 18-22 ans enregistrent une durée d'aide plus longue que la population au RI de la même catégorie d'âge. Elles sont près de 70% à rester plus de 12 mois à l'aide sociale, contre 46% pour tous les jeunes de 18-22 ans au bénéfice du RI. Par contre, lorsque les mères monoparentales sont plus âgées, leur durée d'aide se rapproche de la durée d'aide moyenne de la population RI. 76% des jeunes mères de moins de 25 ans bénéficiaires du RI vivent seules avec leur(s) enfant(s). Cette proportion est un peu plus faible pour les jeunes mères de 18-22 ans (70%) que pour celles de la catégorie d'âge 23-25 ans (80%). Les statistiques du RI relèvent aussi que 74% des jeunes mères de moins de 25 ans élevant seules leur(s) enfant(s) n'ont pas de formation professionnelle élémentaire. Pour l'ensemble des jeunes adultes bénéficiaires du RI de la même tranche d'âge, ce chiffre s'élève à 70% et est donc très proche du pourcentage de jeunes mères au RI sans formation professionnelle.

L'analyse des données sur la situation des jeunes mères bénéficiaires du RI montre l'importance de mettre en place un dispositif pouvant répondre à leurs besoins. Ce dispositif, présenté dans la partie suivante, met avant tout l'accent sur l'insertion par la formation professionnelle, l'emploi non qualifié n'offrant que peu de perspectives pour sortir durablement de la précarité.

3. L'insertion socioprofessionnelle des jeunes familles monoparentales

Le dispositif du RI se divise en deux types de prestations. D'une part une aide financière déterminée par des normes cantonales et, d'autre part, des mesures d'insertion sociale et/ou professionnelle visant à éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires et à favoriser leur insertion. A ces mesures viennent également s'ajouter des programmes d'insertion par la formation et par l'emploi. Parmi toutes ces prestations, une vingtaine de mesures et deux programmes d'insertion sont spécialement adaptés au public cible des jeunes familles monoparentales.

3.1 Les mesures d'insertion sociale (MIS) destinées aux familles et jeunes en difficulté

Le dispositif du RI prévoit des MIS adaptées à différents publics cibles. Les MIS interviennent en règle générale en amont des programmes de formation et de préparation à la prise d'emploi mis en place par le SPAS. Parmi les 48 mesures inscrites au catalogue 2014 du SPAS, cinq mesures s'adressent spécifiquement aux familles. Celles-ci proposent au total 75 places simultanées, représentant un budget annuel de 1'136'000 francs:

- L'association Corref propose 12 places simultanées au sein de l'« **Atelier Famille Métier** ». Cette mesure offre à des femmes élevant ou ayant élevé leur(s) enfant(s) un soutien individualisé dans la définition d'un projet de réinsertion professionnelle réaliste par rapport à soi et son entourage familial, ainsi que des rencontres et échanges en groupe.
- « **Coaching 2D** » est une mesure destinée à des femmes victimes de violence et qui ont besoin d'être soutenues dans leur quotidien et pour la garde de leurs enfants. La mesure peut accueillir 20 femmes simultanément, à qui sont notamment proposés des ateliers d'image et communication, de confiance et estime de soi ainsi que des stages professionnels.
- Les organismes prestataires Démarche et Oseo-Vaud proposent 20 places chacun dans le cadre de leurs mesures (« **Connexion-Ressources parents** », « **Coaching+ parents** ») destinées aux parents. Ces mesures travaillent en parallèle le développement d'un projet permettant la conciliation entre vie familiale et professionnelle et la recherche de solutions de garde.
- Depuis bientôt une année, l'association Mobilet' propose dans le cadre de sa mesure « **BIP Jeunes** » 3 places simultanées à titre pilote spécifiquement destinées à des jeunes parents. La mesure permet d'aborder les questions de parentalité et de conciliation entre vie familiale et professionnelle en plus du programme standard, incluant notamment des cours d'appui scolaire et un coaching individuel visant l'élaboration d'un projet de formation.

Ces mesures, spécifiquement destinées aux familles ayant des enfants à charge, peuvent être suivies à temps partiel sur une base volontaire. Elles ont comme objectif principal de mener vers l'emploi ou la formation tout en cherchant à dépasser les difficultés spécifiques que rencontrent les parents, notamment pour trouver des solutions de garde.

- **Mesures d'insertion sociale pour jeunes adultes en difficulté (MIS JAD)**

Par ailleurs, près de la moitié des mesures figurant dans le catalogue du SPAS s'adresse aux jeunes adultes en difficulté (JAD) avec pour objectif principal leur intégration dans une première formation professionnelle. Les 19 MIS JAD figurant dans le catalogue représentent un budget de 7'415'000 frs. Réparties sur tout le canton, les MIS JAD offrent un appui dans l'élaboration du projet professionnel, un rattrapage scolaire et un accompagnement psychosocial. Une fois le projet professionnel validé et testé par des stages en entreprise, les organismes prestataires ont également pour mission d'aider le jeune à décrocher une place d'apprentissage chez un employeur. Bien que toutes ces mesures ne soient pas spécifiquement destinées aux jeunes mères seules avec leur(s) enfant(s), une

grande partie d'entre elles ont développé un solide savoir-faire et une sensibilité aux problématiques particulières en lien avec ce type de situation. En 2013, 286 places simultanées ont été offertes dans les MIS JAD. Sur les 239 mères seules recensées à l'aide sociale et âgées de 18 à 25 ans, 66 ont suivi une ou plusieurs mesures au cours de l'année 2012/2013. Cela représente 28% de toutes les jeunes mères de cette tranche d'âge. Pour la population totale des jeunes adultes ayant participé à une ou plusieurs mesures au cours de la même période, ce chiffre s'élève à 36%. Cette comparaison montre que les jeunes mères seules auront un peu moins tendance à être orientées vers des mesures d'insertion que le reste des jeunes adultes de leur âge, mais permet aussi de souligner que cette différence est relativement faible.

3.2 Les jeunes mères monoparentales en formation dans le cadre du programme FORJAD

Lancé en 2006, le programme FORJAD permet aux jeunes bénéficiaires du RI âgés entre 18 et 25 ans d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'étude et d'un suivi individualisé. Depuis les débuts du programme, 192 jeunes mères ont intégré le programme de formation, ce qui représente 11% de la totalité de la population FORJAD. Parmi elles, 50 se trouvent actuellement en cours de formation. Pour ces jeunes mères, la bourse d'étude prend également en compte les frais supplémentaires liés à l'entretien de l'enfant et prévoit un forfait pour les frais de garde.

- **Accompagnement individuel**

Durant leur formation, les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel couvrant les axes d'intervention personnel, professionnel, scolaire et social. Cet accompagnement permet d'offrir un soutien spécifique pour les jeunes mères. En effet, les intervenants ont pu développer une certaine expertise avec ce public. Ainsi, ils viennent en soutien dans la recherche de logement ou de solutions de garde. Les jeunes mères bénéficient également de soutien dans leur démarches administratives et judiciaires (reconnaissance de paternité, pensions alimentaires, divorce, etc.) et peuvent être orientées vers des conseils spécialisés. En cas de besoins, ces intervenants font aussi de la médiation auprès des employeurs, offrent des entretiens de conseil pour la gestion de conflits ou de problèmes relationnels, ainsi qu'une aide au travail scolaire via des appuis intensifs.

- **Résultats**

Cet accompagnement individuel et spécifique porte ses fruits puisque les résultats du programme FORJAD montrent que les jeunes mères réussissent aussi bien que les autres participants au programme. En effet, le taux de réussite se situe à 64%, alors qu'il est de 66% pour la totalité des participants au programme. Comparé à la population FORJAD, les jeunes mères ont davantage tendance à effectuer leur formation dans des écoles privées (12% contre 1% pour la population FORJAD). 72% d'entre elles se forment dans les secteurs du commerce et de la santé. Quant au taux d'interruption, celui-ci est très proche de celui des autres participants au programme et se situe aux alentours de 30%. Comme le notent les intervenants sociaux, les interruptions sont souvent dues à l'épuisement lié à leur situation. Toutefois, dans le cadre d'une enquête réalisée par le principal organisme de suivi du programme, il est souligné que les jeunes mères ont tendance à se maintenir plus longtemps en formation. En effet, les interruptions interviennent davantage durant la

deuxième ou troisième année de formation, alors que pour la population JAD les interruptions ont principalement lieu au cours de la première année.

Finalement, nous observons aujourd'hui que sur les 73 jeunes mères ayant obtenu leur diplôme depuis 2006 grâce à FORJAD, 57 étaient intégralement sorties du RI en 2014.

3.3 Les programmes d'insertion socioprofessionnelle pour les familles

- **Coaching Familles (CoFa)**

L'Etat de Vaud a mis en place plusieurs programmes d'insertion dont certains sont spécifiquement adressés aux familles, tel que le projet-pilote Coaching Familles (CoFa). Ce programme a pour objectif de permettre aux familles avec enfants de moins de 16 ans d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel visant l'augmentation et la stabilisation de leurs revenus, afin qu'elles puissent se maintenir aux PC Familles ou être autonomes financièrement au terme du suivi. Les coachs interviennent également sur toutes les problématiques pouvant toucher ces familles en les réorientant vers un réseau de professionnels. 195 familles participent actuellement au programme. Parmi elles, 116 (61%) sont des familles monoparentales. Sur les 42 familles ayant terminé le programme, 22 se soldent par un succès. Ainsi, 6 familles sont autonomes financièrement et 16 sont sorties du RI en se maintenant aux PC Familles. Au total, le programme représente un investissement de 1'924'000 frs par année. Pour les familles monoparentales ayant intégré le programme jusqu'à présent, les coûts s'élèvent à 609'280 frs pour les 12 mois de programme.

- **Prolog-Emploi**

Le SPAS a également mis en place « Prolog-Emploi », programme permettant à des bénéficiaires du RI d'occuper un emploi à durée déterminée, initialement dans le domaine socio-sanitaire. En développant début 2013 le volet « garderies », le SPAS souhaite pouvoir davantage orienter le programme vers les familles en proposant des emplois à temps partiel dans le domaine de l'accueil de jour des enfants. Actuellement, près de la moitié des personnes participant au volet « Prolog-Emploi-garderies » sont des familles monoparentales. Le programme offre 33 postes, dont 10 sont actuellement occupés. Ces postes sont financés par l'Etat de Vaud et représentent un budget d'environ 315'000 frs en 2014.

4. Limites et perspectives

Malgré les prestations mises en place pour venir en soutien aux jeunes familles monoparentales et favoriser leur insertion, de nombreux défis restent à relever. Pour cela, le SPAS souhaite notamment privilégier le travail en réseau en créant des liens entre le dispositif d'insertion, le dispositif d'accueil de jour des enfants, les structures de soutien à la parentalité et les employeurs.

4.1 L'accès aux solutions de garde

- **Difficultés**

L'un des éléments principaux pour favoriser l'entrée en mesure d'insertion, en formation ou en emploi de familles monoparentales est la disponibilité de solutions

de garde. Il s'agit ici moins d'un problème de ressources financières puisque les frais de garde sont pris en charge par le RI que de la difficulté à obtenir une place d'accueil. Selon une récente étude mandatée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), l'offre actuelle devrait être augmentée de 20% pour satisfaire la demande en places d'accueil dans le canton de Vaud. Considérant que les parents sans emploi ne correspondent pas aux critères de 1ère priorité des réseaux d'accueil de jour, la recherche de solutions de garde est rendue d'autant plus difficile pour les familles bénéficiaires du RI. Selon une étude interne réalisée par le Service social et le Service d'accueil de jour de l'enfance de Lausanne, 220 bénéficiaires ne pourraient pas suivre de MIS faute de solution de garde.

- **Développements et perspectives**

Le manque récurrent de places d'accueil pour les enfants est une limite importante dans le suivi des jeunes mères. C'est pourquoi le SPAS s'efforce de favoriser l'accès aux structures d'accueil pour les familles souhaitant entrer en mesure. Ainsi, grâce à la collaboration avec la halte-garderie BIP-BIP de Lausanne, 12 places d'accueil seront disponibles pour des bénéficiaires du RI souhaitant entrer en MIS à partir de la rentrée 2014. Il est prévu d'étendre ce modèle de priorités d'accueil dans d'autres régions du canton. Dans ce même sens, le SPAS souhaite également développer des places d'accueil au sein même des organismes prestataires de MIS.

Durant le premier trimestre 2013, le SPAS a rencontré les responsables des réseaux d'accueil de jour du canton de Vaud afin d'ouvrir le dialogue sur la problématique de garde touchant les familles bénéficiaires du RI, de sensibiliser les responsables de réseaux aux problématiques spécifiques de ces familles et de faire un état des lieux sur la collaboration entre les réseaux d'accueil de jour et les centres sociaux régionaux. Afin de renforcer la collaboration entre le dispositif RI et les structures d'accueil de jour des enfants et de favoriser la compréhension mutuelle, le SPAS met en place une formation-pilote destinée aux AS sur l'insertion des familles avec un accent particulier sur la collaboration avec les réseaux d'accueil de jour. La première session aura lieu en automne 2014.

Autant l'étude de l'IDHEAP sur « L'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud » que les réseaux d'accueil de jour eux-mêmes confirment l'existence de places dites interstitielles. En effet, bien qu'il y ait des listes d'attente parfois très longues, le taux d'occupation des structures d'accueil atteint rarement le 100%. Certaines plages horaires, telles que les mercredis et vendredis après-midi, restent souvent inutilisées. La disponibilité de telles places dépend toutefois beaucoup des types de structures d'accueil. Elles sont ainsi plus facilement disponibles dans les structures parascolaires et plus rares dans le préscolaire (particulièrement en nurserie). Le SPAS est en train de mettre en place un projet-pilote avec trois réseaux d'accueil pour permettre aux enfants de bénéficiaires RI d'occuper ces places. Ce projet poursuit deux objectifs : favoriser la socialisation des enfants et permettre au parent de développer un projet d'insertion.

4.2 Le lien de parentalité

- **Difficultés**

Autant les assistants sociaux que les responsables de MIS ont relevé à plusieurs reprises qu'un certain nombre des jeunes mères monoparentales suivies aurait tendance à se définir avant tout par leur rôle de mère. Ce constat soulève des

questions quant au lien de parentalité, à savoir la difficulté de se détacher de son enfant. Aussi, les jeunes mères monoparentales se retrouvent-elles souvent isolées, sans soutien familial. Par conséquent, la recherche de solution de garde ainsi que l'inscription dans une démarche d'insertion devient d'autant plus difficile.

- **Développements et perspectives**

Afin d'offrir un soutien aux jeunes mères pour consolider leurs compétences parentales et sociales, favoriser la construction du lien avec leur enfant et travailler sur la séparation notamment lors de l'entrée dans une structure d'accueil collectif de jour, le SPAS souhaite créer des ponts entre les MIS et les structures de soutien à la parentalité déjà existantes sur le territoire vaudois. Des prestations offrant des espaces de rencontres et de dialogue entre parents d'enfants ont été développées par le Service de protection de la jeunesse (SPJ). La collaboration avec de telles structures de soutien à la parentalité permet de travailler en réseau et d'associer une mesure d'insertion limitée dans le temps à des prestations de soutien qui peuvent se maintenir dans la durée. A terme, l'objectif est que chaque mère suivant une mesure d'insertion puisse, si elle le souhaite, être accompagnée vers les structures de soutien à la parentalité.

4.3 La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (emploi / formation)

- **Difficultés**

Quand bien même une solution de garde à 100% et une place d'apprentissage ont été trouvées pour les JAD suivant une mesure, l'horaire professionnel peut être incompatible avec les horaires des garderies. Les bénéficiaires concernées ayant souvent un niveau scolaire bas, les formations choisies s'orientent vers la coiffure, la vente ou les soins. Toutes ces professions présentent généralement des horaires atypiques (soirée, weekend) qui ne correspondent donc pas à ceux des structures d'accueil. L'aménagement des temps de travail ou la formation à temps partiel sont extrêmement compliqués à mettre en place.

- **Développements et perspectives**

Pour le SPAS, il s'agira ainsi à l'avenir de promouvoir l'apprentissage à temps partiel. Afin de mieux pouvoir concilier garde d'enfants et activité professionnelle, le SPAS a mis en place une mesure permettant à des bénéficiaires du RI, élevant ou ayant élevé des enfants, de préparer un projet de réinsertion dans le marché de l'emploi comme accueillante en milieu familial (AMF). Cette mesure d'insertion a pour objectif d'évaluer l'adéquation de cette activité professionnelle avec le projet et les motivations de la bénéficiaire et de préparer cette dernière à l'activité d'AMF en termes d'aptitudes et d'organisation. A la fin de la mesure, la candidate pourra déposer son dossier pour entrer dans le processus ordinaire d'autorisation auprès de la coordinatrice du réseau d'accueil concerné. Durant ce temps de préparation, les perspectives de formation à moyen terme seront également présentées. La première session, pouvant accueillir jusqu'à 8 mères débute en septembre 2014.

5. Conclusion

L'Etat de Vaud a mis en place diverses prestations accessibles aux familles monoparentales bénéficiaires du RI, même si elles ne leur sont pas toujours

exclusivement destinées. Mais des défis restent à relever, plus particulièrement dans le domaine de l'accès aux solutions de garde et du soutien à la parentalité.

Toutefois, derrière ces problématiques, la question du positionnement de l'assistant social face à ces jeunes mères se pose. L'Etat peut développer le nombre de structures d'accueil extrafamilial pour les enfants ou inciter à l'extension de leurs horaires par exemple, mais peut-il obliger les familles à les utiliser ? Il n'est en effet pas évident pour les assistants sociaux de savoir quelle posture adopter face à une jeune mère monoparentale avec un enfant en bas âge ne souhaitant pas le placer dans une structure d'accueil de jour.

La participation des jeunes mères au RI à une MIS ainsi qu'aux divers programmes mis en place par le SPAS se fait sur une base volontaire. Le défi sous-jacent est donc de les amener à être preneuses d'une démarche d'insertion en leur offrant des perspectives en adéquation avec leur charge familiale.

Référence

BONOLI Giuliano, VUILLE Sandrine. « L'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud ». Lausanne, 2013.